

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 63/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14/11/2013	L'an deux mil treize le vingt huit novembre à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 28/11/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 23</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Approbation de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme</i>	Excusés : PETIT Betty, MAKSOUH Mourad a donné procuration à AUDOUZE Yann, MANIAS Marcel a donné procuration à KNEPPERT Pierre, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, GRIFFON Pierre a donné procuration à MERAUX Jocelyne, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MARTINO Jean-Luc a donné procuration à CLAUDON Pierre, BIGEARD Isabelle a donné procuration à FONTAINE Dalila, Absents : - MONNIN Jean-Pierre, PAGNOT Pascal M. Pierre CHATELAIN est nommé secrétaire de séance.

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2013

MONTBÉLIARD

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.123-13-3,

Vu les délibérations en date des 12 mai et 20 octobre 2011 ayant approuvé le P.L.U.,

Vu l'information faite au Conseil Municipal du 06/06/2013 engageant la modification N°1 du P.L.U.,

Vu l'arrêté municipal de la commune n°108-2013 du 06 août 2013 soumettant le projet de la modification n°1 du P.L.U. à enquête publique (du 09 septembre au 08 octobre 2013),

Entendu que les évolutions du P.L.U. soumises à enquête publique portaient sur :

- La modification des zonages UB et N rue du Corps-Franc pour intégrer le square existant en zone naturelle (zone N) ;
- La modification des zonages UB et 2AU secteur « Les Prés de Souraintre » pour intégrer le terrain d'aisance de pavillons existant dans la zone UB (alors qu'ils étaient classés en zonage 2AU) ;
- La modification des zonages UB et 1AUa secteur « En la Vélié » pour intégrer une partie des parcelles dans la zone UB (alors qu'elles appartenaient à la zone 1AUa) ;
- La création de 2 emplacements réservés (20 et 21) à l'impasse Bellevue et la rue des Lilas pour prévoir des aires de retournement.

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur communiquées dans son rapport donnant un avis favorable sans recommandations ni réserve,

Considérant que la modification du P.L.U. telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-13-1 du Code de l'Urbanisme,

**Après en avoir délibéré, décide, par 19 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS,
d'approuver le Plan Local d'Urbanisme modifié.**

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, et mention de cette délibération sera insérée dans un journal conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération produit ses effets juridiques à compter de sa transmission au Sous-préfet et dès l'exécution des mesures de publicité.

Le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-préfecture.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28/11/2013

Publiée le 28/11/2013

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

